



Association des Cadets de la gendarmerie nationale de la Corrèze

" Ensemble maintenant, plus forts demain "



Enfin, **la troisième et dernière étape du Service National Universel est l'engagement facultatif.**

Durant une période de 3 mois à 1 an, l'appelé peut, s'il le souhaite, **réaliser une autre mission** ou prolonger son expérience auprès de la structure d'accueil.

La dernière étape du Service National Universel **n'est pas obligatoire**. En outre, l'engagement facultatif ne doit pas impérativement être réalisé à la suite de la mission d'intérêt général : le jeune volontaire a jusqu'à ses 25 ans pour l'accomplir.

L'étape 3 du SNU dure **entre 3 mois et 1 an** et est, comme son nom l'indique, facultative. Durant cette phase, le jeune volontaire peut **choisir la structure et la localisation qu'il souhaite.**

Tout comme pour la mission d'intérêt général, le jeune peut choisir de s'engager sur différents axes :

- La défense et la sécurité nationales
- L'accompagnement des personnes
- La préservation du patrimoine culturel
- La préservation de l'environnement...